

CONTRAT DE TRAVAIL : MODIFICATION

Quelle que soit la raison, l'employeur qui décide de rompre un contrat de travail doit précisément motiver sa décision et respecter la procédure applicable. Un sujet sensible et risqué car la moindre approximation ou erreur peut mettre en cause la responsabilité de l'entreprise.

OBJECTIFS ET PROGRAMME

- Acquérir les connaissances et réflexes essentiels en droit du travail
- Identifier les zones de risques et sécuriser les procédures
- Cerner les opportunités offertes par la réglementation

La modification du contrat de travail vs le changement des conditions de travail

- Qu'est-ce qu'une modification du contrat de travail ?
- Identifier les éléments essentiels du contrat de travail
- Comment gérer un simple changement des conditions de travail ?

Quand et pourquoi modifier le contrat de travail d'un salarié ?

- Dans quel cas peut-on envisager la modification ?
- Maîtriser les limites à ne pas franchir : l'abus, la discrimination, la rupture d'égalité, la sanction illicite...
- Connaître les règles spécifiques applicables aux salariés protégés

Sécuriser la décision de modifier le contrat de travail et la procédure

- Savoir proposer une modification
- Sécuriser les procédures de modification du contrat de travail
 - o Pour motif personnel non disciplinaire
 - o Pour motif personnel disciplinaire
 - o Pour motif économique
- Respecter les délais
- Bien formaliser l'acceptation du salarié
- Conséquences d'un refus de la part du salarié
- Maîtriser les risques pour l'employeur

POINTS CLÉS

Nombreuses mises en pratique pour anticiper les risques entravant les relations individuelles

PUBLIC

Services juridiques et RH, dirigeants, experts-comptables, avocats

PRÉREQUIS

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

INFORMATIONS

Lieu : Lille ou Paris

Durée : 1 journée, soit 7 heures

Prix : à deviser

Solucial
avocats

L'art du droit social